

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 12
Votants 12

L'an deux mille dix, et le 31 mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 17/03/2010,

Présents : M .Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, Mme Dominique DUTERDE, M. Laurent BOSSÉ, M. David ARCHAMBAULT, Mme Cécile EVANO, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe VERNIER, M. Georges COLLIN, Mme Michelle BENAZET.

Absentes excusées : Mme Isabelle JAVAUX, Mme Danièle ROUSSEAU.

Absent : M. Théodore HUPKA.

A été élu secrétaire : M. Philippe VERNIER.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL POUR 2010

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2010 de la commune au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement avec le détail des opérations d'équipement.

Il s'est assuré que m. le Maire a bien repris les résultats de l'exercice précédent étant donné que le compte administratif 2009 a été voté lors de la dernière réunion.

Ce budget prévisionnel se présente ainsi dans sa vue d'ensemble :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Vote du budget	576 535,00	542 622,00
Résultat 2009		33 913,00
Restes à réaliser	-	-
Total	576 535,00	576 535,00
Investissement		
Vote du budget	418 039,65	586 650,47
Solde 2009		58 583,30
Restes à réaliser	359 538,88	132 344,76
Total	777 578,53	777 578,53
TOTAL GÉNÉRAL	1 354 113,53	1 354 113,53

37205 Code INSEE	Mairie de SACHE Commune
---------------------	----------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivier BOUISSOU, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 202 523.82 E
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12
VOTES : Contre	0
Pour	12

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 202 523.82 E

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 E

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 202 523.82 E

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 E

R 001 (excédent de financement) 58 583.30 E

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement 227 194.12 E

Excédent de financement (1) 0.00 E

Besoin de financement F	=D+E	168 610.82 E
AFFECTATION = C	=G+H	202 523.82 E
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		168 610.82 E
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		33 913.00 E
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 E

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Olivier BOUISSOU, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .



SACHE, le 31-03-2010

Le Maire
Olivier BOUISSOU

RENEGOCIATIONS DES DEUX EMPRUNTS DEXIA

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a sollicité deux organismes bancaires pour étudier une renégociation des taux des deux emprunts, celui de 150 000 € et 250 000 € contractés auprès de DEXIA.

Celui de 150 000 € a été réalisé en 2003 au taux fixe 4,42 %, et celui de 250 000 € a été réalisé en 2007 au taux fixe de 4,47 %.

Sur les deux organismes bancaires sollicités, seul la Caisse d'Epargne a fait une proposition pour :

- Le prêt de 250 000 € à un taux fixe de 3,68 % sur 17 ans, soit une économie finale pour la commune de 2 381,34 € en 2027.
- Le prêt de 150 000 € à un taux fixe de 3,28 % sur 12 ans, soit une économie de 568,06 € en 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, devant le peu d'économie que cette renégociation pourrait apporter annuellement à la commune, décide de renoncer pour le moment à cette possibilité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2010

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient les taux d'imposition communaux des années précédentes, soit :

- taxe d'habitation : 8,58 %
- taxe foncière sur le bâti : 16,07 %
- taxe sur le foncier non bâti : 40,98 %

qui donne un produit fiscal attendu de 238 064 € avec en plus un produit des allocations compensatrices de 21 715 €, soit un produit total nécessaire à l'équilibre du budget de 259 779 €.

RÉALISATION DES PLATEAUX SURÉLEVÉS RUE PRINCIPALE ET RUE DE LA TILLIÈRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que trois entreprises ont été sollicitées pour la réalisation des plateaux surélevés rue principale (à la sortie de l'école) et rue de la Tillière.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

G.T.T.P. :	16 313,44 € TTC
Luc DURAND :	10 733,75 € TTC
T.P.P.L. :	11 594,86 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité la proposition de l'entreprise Luc DURAND, qui est la plus avantageuse.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISSION DE COORDINATION SPS DES TROIS LOGEMENTS SOCIAUX AUX 1 RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite à la consultation du PACT d'Indre et Loire pour l'aménagement des logements sociaux situés aux 1 rue Principale, quatre entreprises ont répondu pour la mission de coordination SPS. Les résultats sont les suivants :

- ACP2S : 1 196,00 € TTC
- ASCODIE+ : 1 271,88 € TTC

- BATEC : 1 518,00 € TTC
- CAP'S : 1 614,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité l'entreprise ASCODIE+, qui a fait la proposition la plus complète au niveau des vérifications de chantier.

ACQUISITION DE RIDEAUX ET D'UN ECRAN POUR LA SALLE H. DE BALZAC

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour permettre des représentations cinématographiques dans la salle H. de Balzac, de faire l'acquisition :

- de rideaux ignifugés auprès de « CAROL DECO » dont le devis s'élève à 4 254 € T.T.C. qui seront installés par les services municipaux.
- Et d'un écran de projection auprès de « ECRANLOUNGE.COM » dont le devis s'élève à 632 € T.T.C.

VOTE DE SUBVENTIONS SUPPLEMENTAIRES

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions supplémentaires suivantes pour l'année 2010 :

- le C.C.A.S. de Saché :	1 130,00 €
- la compagnie « Troll » dont le stage de théâtre pour jeune public a lieu à Saché :	455,00 €
- association des Maires de Vendée, suite à la tempête Xynthia :	200,00 €
- comice agricole de Chinon, 0,10 € par habitant, soit	122,50 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Olivier BOUISSOU